



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

Règlement numéro 2021-455

Décrétant un emprunt de 1 680 942 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le Conseil a adopté le *Règlement numéro 2021-455 décrétant un emprunt de 1 680 942 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales.*

Ce règlement a pour objet de financer en entier les sommes prévues à la subvention du Ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales, le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 680 942 \$. Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention).`

Le règlement est en vigueur depuis le 18 mars 2021, date à laquelle le Règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 23^e jour du mois de mars 2021.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière